

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE  
DE COMTÉ DE  
LA HAUTE-CÔTE-NORD

Les Escoumins, le 8 janvier 2024.

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, tenue le lundi 8 janvier 2024 à 11 h 30, au chef-lieu situé au 26, rue de la Rivière, Les Escoumins, sous la présidence de M<sup>me</sup> Micheline Anctil, mairesse de la Ville de Forestville et préfet.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M <sup>me</sup> Lise Boulianne	Sacré-Coeur
M. André Desrosiers	Les Escoumins
M. Richard Foster	Forestville
M. Donald Perron	Longue-Rive
M <sup>me</sup> Claire Savard	Colombier
M. Richard Therrien	Tadoussac
M. Jean-Maurice Tremblay	Portneuf-sur-Mer

Est absente :

M <sup>me</sup> Nathalie Ross	Les Bergeronnes
-------------------------------	-----------------

Assistent également à cette séance :

M. Kevin Bédard	Directeur du Service de l'aménagement du territoire et directeur général et greffier-trésorier adjoint
M <sup>me</sup> Claudine Dufour	Adjointe administrative
M <sup>me</sup> Élise Guignard	Directrice générale et greffière-trésorière

## ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance, vérification du quorum et mot du préfet;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Dépôt par la MRC de La Haute-Côte-Nord d'une demande d'aide financière dans le cadre du *Volet 1* du *Programme d'appui aux collectivités* du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration;
4. Affaires nouvelles;
5. Période de questions;
6. Fermeture de la séance.

### ***Ouverture de la séance***

Madame Micheline Anctil, préfet de comté, constatant que le quorum est atteint et que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été dûment signifié aux membres absents tel que requis par les dispositions du *Code municipal du Québec*, déclare la séance ouverte.

RÉSOLUTION 2024-01-001

***Lecture et adoption de l'ordre du jour***

Il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire soit adopté tel que transmis avec l'avis de convocation et présenté ci-avant, aucune modification ou ajout à l'ordre du jour ne pouvant être apportés compte tenu que tous les membres du conseil ne sont pas présents.

RÉSOLUTION 2024-01-002

***Dépôt par la MRC de La Haute-Côte-Nord  
d'une demande d'aide financière dans le cadre du Volet 1  
du Programme d'appui aux collectivités du ministère  
de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration***

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord a pris connaissance du *Programme d'appui aux collectivités* (PAC) du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI);

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord est éligible à l'appel de propositions à l'intention des municipalités régionales de comté (MRC) et des municipalités locales;

CONSIDÉRANT QUE le *Programme d'appui aux collectivités* vise à soutenir ces dernières afin d'accroître leur capacité d'attraction, d'établissement durable, d'intégration citoyenne et de pleine participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles à la vie collective au moyen de la préparation des milieux dans le but de rendre les collectivités encore plus accueillantes et inclusives;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord souhaite signer une convention d'aide financière avec le MIFI dans le cadre du *Programme d'appui aux collectivités*;

CONSIDÉRANT QUE le MIFI exige au préalable une démarche d'élaboration d'un Plan d'action;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a réalisé les étapes prévues à l'élaboration du Plan d'action;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le conseil autorise le dépôt, pour et au nom de la MRC de La Haute-Côte-Nord, d'une demande d'aide financière d'un montant de 268 226,25 \$ auprès du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) dans le cadre du *Programme d'appui aux collectivités* afin de permettre la mise en œuvre du plan d'action;

QU'il s'engage à investir, pour une période de trois ans, 25 % du montant total du projet, soit 89 408,75 \$, provenant du *Volet 2 du Fonds régions et ruralité* (FRR 2);

QUE la conseillère au développement des communautés, Madame Geneviève Dick, soit désignée comme représentante de la MRC pour l'application de l'entente et la réalisation du projet;

QUE le conseil autorise la préfet, Madame Micheline Anctil, ainsi que Madame Élise Guignard, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et en son nom, tout document officiel avec le gouvernement du Québec concernant ledit projet.

### ***Certificat de disponibilité***

Je soussignée, Élise Guignard, directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de La Haute-Côte-Nord, certifie solennellement que la MRC a les fonds nécessaires pour couvrir tous les engagements mentionnés au présent procès-verbal.

En foi de quoi, j'ai signé ce 8 janvier 2024.

---

Élise Guignard, MBA, CPA  
Directrice générale et greffière-trésorière

### **RÉSOLUTION 2024-01-003**

### ***Fermeture de la séance***

Il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Richard Foster, et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit et est fermée.

Fermeture de la séance à 11 h 33.

PAR LES PRÉSENTES, JE, MICHELINE ANCTIL, PRÉFET, APPROUVE TOUTES LES RÉSOLUTIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL.

---

Micheline Anctil  
Préfet

---

Élise Guignard, MBA, CPA  
Directrice générale et  
greffière-trésorière